



**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



05148750



12 OCT. 2005

Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/10/2005 - Annexes du Moniteur belge

Denomination HTC WALLONIE

Forme juridique société anonyme

Siege 4040 HERSTAL (Milmort), Avenue du Parc Industriel, 20,

N° d'entreprise 0462 922 206

Objet de l'acte : **modification de l'objet social - nomination d'un administrateur**

Il résulte d'acte dressé par Maître Eric HANSEN, Notaire à la résidence de HERVE, le vingt-huit septembre deux mil cinq, portant la mention d'enregistrement « Enregistré deux rôles un renvoi à Herve, le trois octobre deux mil cinq, Vol 5/15, Fol 46, Case 12. Reçu vingt-cinq euros Le Receveur (s) FATTICONI P », et contenant *procès verbal d'assemblée générale extraordinaire* des actionnaires de la société anonyme « HTC WALLONIE », ayant son siège à 4040 HERSTAL (Milmort), Avenue du Parc Industriel, 20, que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité

Première résolution

A) Rapport

L'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport établi conformément à l'article 557 du Code des sociétés, dont ses membres confirment avoir connaissance depuis plus de quinze jours

Au rapport du Conseil d'Administration, est annexé un état résumant la situation active et passive de la société arrêté au trente juin deux mil cinq

Ce rapport demeurera ci-annexé, pour être déposé au greffe du Tribunal de Commerce avec une expédition du présent procès-verbal

B) Modification de l'objet social

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour l'étendre aux activités suivantes

« Toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'entreprise de transports de toutes natures, de produits, de matières ou de marchandises quelconques, y compris les déchets, internationaux ou intérieurs, par tous moyens de transports ainsi que le transport, l'affrètement et l'expédition de toutes natures de produits, matériaux et marchandises quelconques Elle pourra également faire l'entrepôt et le stockage de toutes marchandises »

et de modifier en conséquence le texte de l'article trois des statuts en y ajoutant un paragraphe f à la suite du point i.

Deuxième résolution

Est nommé administrateur pour un terme de six ans venant à échéance à l'assemblée de mars deux mil onze

Monsieur JAMAER Dany, né à Saint-Trond, le dix-sept septembre mil neuf cent cinquante-six (NN 560917 335-06), domicilié à 3510 HASSELT, Kerselaartstraat, 7

Troisième résolution

L'assemblée confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs aux fins d'exécution des présentes

Pour extrait analytique conforme

Eric HANSEN, Notaire

Déposés en même temps :

- expédition du procès verbal d'assemblée
- rapport du Conseil d'Administration
- état comptable ne remontant pas à plus de trois mois
- statuts coordonnés